U- SM10

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. **La présente demande émane du réseau :**

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
● (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Stéphane Heugens** Date et signature (2) : **30 janvier 2014**

2. **Intitulé de l'unité de formation** : (2)

INFORMATIQUE : UTILISATION D'UN APPAREIL INFORMATIQUE MOBILE

CODE DE L'U.F. (3)	75 36 01 021 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	**709**

3. **Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s) (2)
4. **Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s) (2)
5. **Classement de l'unité de formation :**

● (1) Enseignement secondaire de : du degré : ● (1) transition O (1) inférieur
O (1) qualification ● (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O
Arts appliqués	O	Arts appliqués	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. **Caractère occupationnel :** O (1) oui ● (1) non
7. **Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° **3** de 1 page(s) (2)
8. **Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page(s) (2)
9. **Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s) (2)
10. **Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	75 36 01 021 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. **Dénomination du (des) cours** (2)	**Classement du (des) cours** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Laboratoire d'informatique : appareil informatique mobile	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 4.1.19

Signature

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux fonctions de base d'un appareil informatique mobile (smartphone, tablette tactile, mini portable…) ;
- d'utiliser la documentation technique de l'appareil ;
- de développer des compétences techniques, notamment en matière de sécurité et de personnalisation de l'appareil.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

L'étudiant sera capable,

- de répondre à des questions portant sur un texte écrit informatif (+/- 30 lignes) dans un langage usuel ;
- d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos de ce texte.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

INFORMATIQUE: UTILISATION D'UN APPAREIL INFORMATIQUE MOBILE

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un étudiant par appareil informatique mobile.

INFORMATIQUE: UTILISATION D'UN APPAREIL INFORMATIQUE MOBILE

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- *en disposant d'un appareil informatique mobile (smartphone, tablette numérique, mini portable...) et de la documentation technique liée à son utilisation,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adéquat,*

- d'identifier :
  - les différents paramètres de base et réglages initiaux (ouverture, fermeture, langue, clavier, date et heure, opérateur réseau, volume...),
  - les différentes fonctions de l'appareil (téléphone, agenda, navigation internet, gestion de courrier, appareil photo, bureautique, GPS, bibliothèque multimédia...),
  - le système d'exploitation utilisé ;
- d'utiliser :
  - les manipulations tactiles de l'écran ou le clavier,
  - le gestionnaire de fichiers,
  - l'appareil photographique numérique et la caméra,
  - la fonction GPS ;
- de choisir, de configurer et d'activer :
  - un environnement personnalisé,
  - une connexion Wi-Fi et/ou Bluetooth et/ou 3G et/ou 4G,
  - une protection contre les virus et les intrusions,
  - une application.

INFORMATIQUE: UTILISATION D'UN APPAREIL INFORMATIQUE MOBILE

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *face à un appareil informatique mobile (smartphone, tablette numérique, mini portable...) et de la documentation technique liée à son utilisation,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adéquat,*
- *dans le respect des consignes données,*

- de personnaliser la configuration de l'appareil ;
- de télécharger et configurer une application déterminée ;
- de sécuriser l'appareil contre des virus et intrusions.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré d'habileté et d'efficacité dans l'utilisation des commandes,
- le degré de qualité de la personnalisation de l'appareil,
- le respect du temps alloué.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.